



Mairie - 22 Place du château 42380 Rozier-Côtes-d'Aurec

## Procès-Verbal de la séance du 24 juin 2026.

Séance du Conseil municipal du 24 juin 2026 à 19h00, régulièrement convoqué en date du 15 juin 2026, sous la présidence de Mme le Maire Jacqueline ANGLARD.

**Présents :** Mmes Jacqueline ANGLARD, Patricia COIFFET, Adeline DUMAS, Patricia MESQUITA-SILVA, Nadine ROCHE, MM. Axel BILLARD, Richard BOUTHEON, Rémi GARDÈS, Hervé VALLADIER, Baptiste VIOLON  
**Pouvoir :** Mme Marie-Claude ROBERT à M. Hervé VALLADIER

Nombre de votants présents : 10  
Nombre de pouvoirs : 1  
Nombre de votes possibles : 11  
Secrétaire de séance : M. Hervé VALLADIER

### Ordre du jour :

- 1 - Désignation des membres de la Commission de Contrôle des listes électorales
- 2 - Avenant à la convention initiale du Groupement d'Achat d'Energie SIEL42,
- 3 - Vente d'un terrain communal

Questions Diverses.

### Délibération du Conseil Municipal :

- 1 - Désignation des membres de la Commission de Contrôle des listes électorales

Madame le Maire expose que suite aux dernières élections il y a lieu de renouveler la Commission de contrôle des listes électorales.

Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus et moins de 1000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal et non plus de la population municipale de la commune.

Ainsi, il existe deux types de composition en fonction du nombre de listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal, quel que soit le nombre d'habitants de la commune :

- La composition « réduite » comprend 3 membres (art.L. 19, VII) : un conseiller municipal, un délégué de l'administration et un délégué du tribunal judiciaire.

Et

- La composition « élargie », applicable à toutes les communes dans lesquelles au moins deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal.

**Notre commune rentrant dans le cadre de la composition "élargie", sont donc désignés :**  
**Titulaires : Patricia COIFFET, Adeline DUMAS, Axel BILLARD, Richard BOUTHEON, Nadine ROCHE**

**Suppléants : Marie-Claude ROBERT, Baptiste VIOLON.**

**Vote du conseil : Pour 11**

## **2 - Avenant à la convention initiale du Groupement d'Achat d'Energie SIEL42**

**Madame le Maire expose que cet avenant porte notamment sur la contribution due au SIEL qui est composée d'une partie fixe et d'une partie variable qui permet de participer à la rémunération du personnel SIEL pour le suivi de nos contrats et signifier que cette contribution sera révisée chaque année en décembre de l'année N-1 pour une application du 1<sup>er</sup> janvier de N.**

**Vote du conseil : Pour 11**

## **3 - Vente d'un terrain communal**

**Madame le Maire expose que, suite à la mise en vente de la maison de chez Chomienne (705 rue Principale), le Conseil Municipal précédent avait validé la vente du terrain communal, situé entre la rue du Puy Batté et la rue Principale (parcelle C 242) et jouxtant cette maison, pour 1 € symbolique sous condition que l'acheteur prenne à sa charge la réfection du mur, sur les 2 faces, entre ce terrain et le parking de la Fontaine.**

**Etant en possession de la lettre de l'acheteur qui s'engage à refaire le mur ainsi que du devis, il y a donc lieu de prendre une délibération pour pouvoir ensuite vendre ce terrain.**

**Vote du conseil : Pour 11**

**Questions diverses :**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**

**Mme le Maire, président de séance,**

**M. le 1<sup>er</sup> adjoint, secrétaire de séance,**

**Jacqueline ANGLARD**

**Hervé VALLADIER**